

Dans ce numéro :

Informations pratiques

Dossier : le gage des stocks sans dépossession

Actualités : le gage des stocks sans dépossession/le service AUXIGA

FLASH

Informations pratiques

Comme souvent, l'activité du début d'année est chargée, et nos équipes sont beaucoup sollicitées. A ce sujet, il nous a semblé intéressant de vous indiquer ci-après les secteurs d'activité dans lesquels vos établissements ont fait appel à nos services :

TRANSPORTS ET MANUTENTION

Cette rubrique représente sur les trois derniers mois **38 % des dossiers réalisés** (véhicules, automobiles, bateaux, cycles, quads et motos, pièces détachées automobiles et aéronautiques, matériels agricoles, motoculture, caravanes et campings car, accessoires autos).

AGRO ALIMENTAIRE

26 % des dossiers réalisés sur la même période concernent notamment les céréales, semences et aliments, épices et substances aromatiques, fromage, vin et alcools.

BATIMENTS

Cette rubrique représente sur la période en question **17 % des dossiers mis en place dans les entreprises** de menuiseries industrielles, profils aluminium, matériels de chantier, parquet.

TEXTILE ET HABILLEMENT

7 % avec des dossiers pour des activités comme la chaussure, articles de sport, vêtements enfants, lingerie.

ARTICLES MENAGERS, ART, CADEAUX, LOISIRS

Cette rubrique représente **6 %** avec des dossiers constitués sur des articles ménagers, orfèvrerie et art de la table.

DIVERS représentent **7 %** (articles publicitaires, bobines de papier, literie).

DOSSIER : le gage des stocks sans dépossession

Aux termes de l'ordonnance du 23 mars 2006, le droit des sûretés prévoit un GAGE DES STOCKS sans dépossession, réservé aux constituants bénéficiaires d'un crédit accordé par un établissement de crédit.

Ce gage sans dépossession sera constitué par acte sous seing privé qui, sous peine de nullité, devra comporter un certain nombre de mentions, et être enregistré au greffe du tribunal de commerce dans un délai de 15 jours après la signature de l'acte.

Afin que votre information soit complète, il nous a semblé intéressant de vous indiquer ci-dessous quelques-uns des avantages et inconvénients de ce nouveau type de garantie.

Avantages pour le client :

- Aucune modification dans la gestion et le stockage des marchandises constituées en gage,
- Possibilité d'optimiser l'assiette du gage en utilisant les stocks accessibles à la clientèle (commerce de détail – négoce des vins - pharmacie...),
- Possibilité de substituer les marchandises gagées.

Avantages pour la Banque :

- Bonne maîtrise de l'objet financé,
- Possibilité d'inscription de rangs successifs,
- Présence d'une clause d'arrosage légale.

Inconvénients pour la Banque :

- Pas de droit de rétention,
- Pacte comissoire interdit,
- Délai d'inscription court.

mars 2007
numéro 37

Publié par AUXIGA SA
RCS Paris 303 507 776

Actualités : le gage des stocks sans dépossession/le service AUXIGA

Pour cette nouvelle forme de garantie, quelques premières études ont été réalisées par nos services, et notamment dans des activités où il nous est toujours difficile de finaliser un dossier de gage avec dépossession, à savoir les magasins de meubles et articles ménagers.

En effet, pour ce type d'entreprises, les stocks représentent souvent un poste très important. Ils sont toujours et logiquement exposés à la vente dans des lieux ouverts au public et donc, la plupart du temps, non compatibles avec les obligations juridiques liées à la publicité et la dépossession.

A titre d'exemples, et pour une entité située en banlieue parisienne, nous avons mis en place un gage des stocks associé au service spécifique que nous proposons, à savoir :

- Elaboration et rédaction du projet d'acte,
- Interrogation sur gages antérieurs,
- Contrôle préalable des stocks correspondants au montant gagé,
- Inscription du gage au greffe du tribunal de commerce concerné,
- Contrôle mensuel de l'assiette du gage,
- Rapport de contrôle au Prêteur avec envoi du nouvel inventaire.

Même si cette nouvelle forme de garantie n'offre pas de droit de rétention, elle a permis dans le cas évoqué ci-dessus : pour **l'entreprise, de mobiliser une partie importante de ses stocks** et à la **banque d'avoir**, outre l'aspect garantie, un **crédit véritablement affecté** et un **suivi régulier sur l'objet financé**.

Nos services se tiennent à votre disposition pour étudier toute faisabilité de mise en place de cette nouvelle forme de garantie

N° unique
pour contacter AUXIGA
en région

Pour toutes vos questions et pour être mis en relation automatiquement avec votre Direction Régionale, du lundi au vendredi

1. Composez le **3223** et dites **AUXIGA**
(ou composez directement le **08.92.68.68.53**)
2. Tapez * et le **numéro du département**

En dehors de la métropole, retrouvez nous sur **www.auxiga.com** ou appelez-nous au **01 47 70 42 46**.

*0,34 €/mn

**3223 dites
« auxiga »**

 **Pour en savoir plus...**

Votre contact : Pascal THIEBOT

 **paris1@auxiga.com**

*0,34 €/mn

08.92.68.68.53*

OU*  **3223 dites AUXIGA**


AUXIGA SA : 94bis avenue de Suffren - 75015 PARIS www.auxiga.com

Tél. 01.47.70.42.46 -  auxiga@auxiga.com

WARRANT NV Av. Winston Churchill 147 - 1180 BRUXELLES www.warrantgroup.com

 info@warrantgroup.com

GB WARRANT - SOCIEDAD AUXILIAR DE GARANTIAS

C/Velazquez, 14 MADRID 28001  fernando.gomez@gbauxiga.com

COLLATERAL RISK MANAGEMENT, Inc.

1750 N. Collins BLVD, suite 102 - RICHARDSON, TEXAS 75080  gthorson@collateralrisk.com